



Bure, le 12 février 2019

INFORMATIONS COMMUNALES

Assemblée communale extraordinaire

LUNDI 11 mars 2019 au complexe scolaire à 20h00

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 10 décembre 2018 ;
2. Discuter et approuver un crédit complémentaire de Fr. 20'000.- pour la révision du plan d'aménagement local (PAL), donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires et consolider l'emprunt ;
3. a) Discuter et approuver un crédit de Fr. 85'000.- destiné au remplacement du matériel informatique et au changement de logiciel de gestion communale, donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires et consolider l'emprunt ;
b) Approuver l'augmentation de dépense périodique de Fr. 5'000.- concernant les frais de maintenances informatiques ;
4. Prendre connaissance et approuver l'implantation de conteneurs semi-enterrés « type Molok » pour le ramassage des sacs-poubelle SIDP sur le territoire communal ;
5. Divers.

Le procès-verbal mentionné ci-dessus au point 1 est déposé publiquement au secrétariat communal ou sur le site internet communal www.bure.ch. Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées, par écrit, au secrétariat communal au plus tard un jour avant l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'Assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Commission d'aménagement pour la révision du plan d'aménagement local (PAL)

Le Conseil communal souhaite créer une commission d'aménagement composée de 5 à 7 citoyens pour l'élaboration du plan d'aménagement local (PAL). La révision d'un PAL se réalise sur une durée de 2 à 5 ans. Les personnes intéressées à intégrer cette commission peuvent prendre contact avec le secrétariat communal, tél. 032 466 52 57 ou M. Gilles Etique, conseiller communal en charge du dossier, tél. 077 428 19 94 jusqu'au 8 mars 2019.

L'aménagement du territoire communal est régie par la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT), les lois cantonales sur l'aménagement du territoire et les constructions et il tient compte du plan directeur cantonal et régional.

Le PAL se traduit principalement par le plan de zones et le règlement communal sur les constructions. Le plan de zones désigne les différentes zones : les zones à bâtir, les zones agricoles, les zones particulières, les périmètres de protection, le patrimoine construit, le patrimoine nature, etc.

La LAT impose la réduction des zones à bâtir surdimensionnées. Notre Commune est particulièrement concernée et devra réaliser une importante réflexion quant à la réduction des zones à bâtir et mixtes (terrains privés et communaux).



Avis aux détenteurs de chiens

La Commune a installé vers l'école et au quartier Praî à Prêtre des distributeurs à sachets gratuits et des poubelles afin d'inciter les propriétaires de chiens à ramasser les déjections de leur animal.

Nous avons été informés que des sachets sont fréquemment jetés dans les conteneurs prévus pour le ramassage des sacs-poubelle SIDP situés aux blocs Prévôt.

Ces sachets doivent uniquement être déposés dans les poubelles prévues à cet effet ou dans les sacs SIDP.

Repas des aînés

Cette année, le Conseil communal organisera un repas à l'attention des personnes âgées. La date retenue est le mercredi 4 septembre 2019. Les personnes âgées de 65 ans et plus, ainsi que leur conjoint-e, recevront une invitation personnelle ultérieurement.

Rai-Tiai-Tiai

L'organisation du Rai-tiai-tiai à l'intérieur d'une localité, avec un convoi agricole, est soumise à l'autorisation du Conseil communal. Dans le cas où un groupe souhaite organiser le Rai-tiai-tiai à Bure, une demande comprenant les coordonnées du responsable doit nous être transmise. Les organisateurs ont également l'obligation de se conformer aux directives de l'OVJ.

Le Conseil communal

Le coin des sociétés locales

Carnaval des enfants

La SAB vous invite au Carnaval des Enfants 2019 qui aura lieu à la salle paroissiale de Bure le samedi 2 mars à 14h00.

Au programme de cette animation de Carnaval :

- ❖ Cortège dans le village
- ❖ Concours de déguisement
- ❖ Pâtisseries, crêpes
- ❖ Bar à sirops

Le tout dans une ambiance festive et chaleureuse. N'hésitez pas à en parler autour de vous et venez nombreux !

Pour toutes les personnes intéressées à rejoindre la SAB pour partager leurs idées et participer à la création d'événements qui animent le village de Bure, n'hésitez pas à envoyer un message via Facebook, par sms à Hervé Vallat +4179 781 76 14 ou en utilisant le formulaire de contact <http://la-sab.ch>.

Marche fondue du groupe des jeunes

Le groupe des jeunes vous donne rendez-vous à sa marche-fondue le samedi 9 mars 2019 à 17h00. Le parcours reliera le complexe scolaire à la cabane forestière et plusieurs stands se trouveront tout au long du chemin. A l'arrivée vous attendra une fondue bien méritée !

- ❖ Prix: 25 CHF/ personne

Inscription auprès de Lucas Etique au 076 464 79 26 (uniquement par SMS) jusqu'au 1er mars 2019.